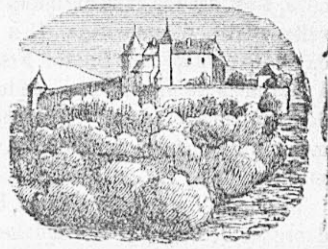




# LA GRUYÈRE



## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 7<sup>h</sup> 10<sup>h</sup> 2<sup>h</sup> 6<sup>h</sup> 4<sup>h</sup>. — BULLE, arr. 9<sup>h</sup> 12<sup>h</sup> 4<sup>h</sup> 9<sup>h</sup> 5<sup>h</sup>.

**ABONNEMENTS**  
Valais. . . 1 an, Fr. 4.50  
          . . . 3 mois, 1.50  
Etranger. 1 an, 6.—  
          . . . 3 mois, 2.—  
          payables d'avance.  
Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

**ANNONCES**  
District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Cantons et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace.  
RÉCLAMES: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne.  
S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogeler, 84, rue de Boulayes (Cercle catholique 1<sup>er</sup> étage).

Bouleyres, 84.  
**ORT GAIN**  
la vente d'albums de la montagne suisse, je cherche d'actifs vendeurs ayant de nombreuses connaissances. Fortes commissions à verser offertes sous H 2417 N, à l'Anonyme suisse de vente H. & V., Neuchâtel.

**me F. Ormin**  
SAGE-FEMME  
des pensionnaires à toute époque.  
consultations tous les jours.  
Téléphone 4588.  
Près de la Gare.  
de Berne, N° 9, GENÈVE.

**A VENDRE**  
de quantité de moules de foyard  
à Auguste Morand, Les Gardes, Broc.

**agement à louer**  
Perret, Grand'Rue, Bulle.

**maine à vendre.**  
entrée février 1916, joli domaine de en un seul mas, dont 1/3 pose en ciment, eau, en bon état. Situation haute-Glâne, à 10 minutes du village laiterie.  
à un propriétaire, Ern. Dell'Usterens-dev.-Romont.

**ises de bois**  
di 20 novembre prochain, 9 heures du matin, le Conseil de Pont en Ogoz mettra en vente des mises publiques, dans la commune de l'Etraz, environ 100 m<sup>2</sup> de commerce, ainsi que les débris des mises, à 9 heures.  
ordre: Le Secrétariat communal.

**A vendre**  
gré, dans la Basse Gruyère, un terrain contenant de 2 hectares 76 ares, 200 perches; un bois de 846 ares 95 mètres, soit 9 poses 255 et une maraîche avec bois de 42 ares 83 mètres, soit 3 poses.  
à un bureau du notaire AN à Bulle.

**ises de bois**  
12 novembre, la Commune de Bouterens vendra, par voie publique; 500 m<sup>2</sup> de billons, 200 m<sup>2</sup> de moule et 1200 fagots de nouës, dans sa forêt des Joux-Derrey.  
vous des mises, avec sac garni, le 8 novembre 1915.  
Le Secrétariat communal.

**TENTION!**  
me Vve BOSSENS, route des Joux, La Tour-de-Trême, achète des chiffons, chiffons mêlés, fer, métaux.  
ie en argent ou échange contre verrerie, magnifiques mouchoirs, blancs et couleurs, cédés au détail.  
commande.

**ises de bois.**  
Commune de Bouterens vendra, par voie publique, samedi 20 novembre, dès 10 heures, de 75 à 80 m<sup>2</sup> de billons et carrons préparés et en proximité de la route cantonale.  
vous des mises à 9 1/2 h., à la Chamais.  
ordre: Le Secrétariat communal.

**ises de bois de moule.**  
Commune d'Estavannens vendra, par voie publique, qui auront lieu sur le foyard et environ 200 de sapin sec, Chalet-neuf et aux Peirénés, du village pour la mise à 9 h.  
vous des mises, le 9 novembre 1915.  
ordre: Le Secrétariat communal.

### La pêche au Grand Conseil.

Le Grand Conseil s'est occupé de l'élaboration d'une nouvelle loi sur la pêche. Il en est qui trouveront cette nouvelle loi pour le moins inopportune; bien d'autres questions plus urgentes auraient mérité à plus juste titre l'attention de notre corps législatif. En tout cas, la nouvelle loi ne trouvera pas grâce devant ceux qui voudraient la chasse et la pêche libres dans notre canton. Malheureusement cette liberté de la chasse et de la pêche, qui serait essentiellement démocratique, aurait inévitablement pour résultat de dépeupler nos guérets et nos rivières de gibier et de poisson. Aussi ne faut-il pas s'attendre à une extension des droits de chasse et de pêche. Au contraire, en cette dernière matière, le nouveau projet est plutôt restrictif des droits des pêcheurs payant patente.

Ces restrictions apportées à la loi actuelle sont de nature différente; elles touchent les questions de durée, d'époque, etc.  
Pour la sauvegarde des intérêts des pêcheurs professionnels, il faut saluer l'innovation consistant à interdire formellement toute espèce de pêche du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier. L'exercice de cette profession, ou de ce sport, suivant le cas, est donc limité à huit mois de l'année. L'époque d'interdiction concorde avec celle du frai; pendant cette période, le poisson ne sera pas dérangé par la ligne ou le filet et il pourra en toute sécurité procéder à ses délicates opérations de repeuplement. Cette mesure constitue une extension de l'interdiction actuelle.

En outre, la pêche est interdite durant la nuit; c'est le moment le plus favorable pour la capture. Aussi la pêche habituelle de nuit devient-elle rapidement une œuvre de dépeuplement de nos ruisseaux et de nos rivières. De plus, des réserves pourront être créées par le Conseil d'Etat, comme il en a été créé pour la chasse. Pour la protection du poisson, cette innovation sera une excellente mesure.  
Une discussion nourrie s'est ouverte au sujet de la pêche du dimanche. La majorité de la Commission était favorable à l'autorisation de pêcher les dimanches et jours de fête à partir de trois heures après midi. Les employés de bureau et les ouvriers pourraient

ainsi s'adonner à un sport qui est un excellent délassement, sans que la sanctification du dimanche en souffre; à trois heures, les offices sont généralement terminés. A l'appui de sa thèse, M. le Rapporteur a cité l'exemple du canton du Valais, où la pêche du dimanche est permise pour les porteurs d'un permis de 5 francs. Cette pêche est autorisée chez nous sur les lacs, et l'on ne croit pas qu'elle entrave l'assistance aux offices du dimanche. La loi admettrait ainsi trois sortes de permis: le permis ordinaire, le permis de vacances et le permis du dimanche.

Mais les avis du Grand Conseil ont été bien partagés sur cette question. MM. Deschenaux, conseiller d'Etat, et Berset André ont fait observer que cette autorisation irait à l'encontre de la tradition et de la sanctification du dimanche; de son côté, M. Léon Genoud a prétendu que ce serait contraire à l'enseignement du catéchisme. Mais ce dernier s'est attiré de vertes répliques de la part d'autres membres du Grand Conseil, parmi lesquels MM. Marcel Vonderweid, conseiller d'Etat, Michel, Comte, Francey ont fait observer que le catéchisme, diocésain qu'ils ont appris à l'école primaire aussi bien que M. Léon Genoud, défend la danse et la chasse les dimanches et fêtes, mais ne renferme nulle part l'interdiction de pêcher ces jours-là. D'ailleurs, ont-ils ajouté, l'Evêque du diocèse, pressenti à ce sujet, n'a pas eu d'opposition à formuler contre la pêche à la ligne le dimanche, cette pêche étant une récréation bien plus saine et recommandable que bien d'autres délassements auxquels on se livre habituellement ces jours-là.

MM. Liechti et Gutknecht ont fait observer que, par le passé, on s'est trop attaché dans le canton de Fribourg à cette idée que la pêche est un droit seigneurial, un privilège qui devait être réservé au riche désœuvré pouvant se livrer à ce sport tous les jours de la semaine. Il y a lieu de faire aujourd'hui un pas de plus dans les conquêtes démocratiques en mettant cet exercice sain et utile à la portée des petites gens, des artisans, des petits employés modestes, de la généralité du peuple, en un mot, qui ne disposent que de certaines heures le dimanche.  
Mais les meilleurs arguments n'ont pu prévaloir contre le parti-pris de la

majorité du Grand Conseil qui, par 39 voix contre 22, s'est prononcée contre l'autorisation de pêcher le dimanche.

Les orateurs favorables à cette autorisation ont suffisamment démontré l'innanité des objections formulées. Mais il existe encore des représentants du peuple qui se soucient comme de leur première culotte des droits et des avantages du public. Au reste, ils avaient sans doute pour premier souci de sauver la face, car s'ils se sont inspirés du souci de la sanctification du dimanche, ils auront probablement réussi en encourageant les intéressés à passer leurs dimanches à taper du carton, occupation bien plus saine et plus attrayante que la pêche à la ligne.

Au surplus, cette majorité occasionnelle a aussi voulu que le canton de Fribourg se distinguât. C'est, avec Uri et Appenzell-Ext., le seul canton où cette interdiction est absolue.  
Elle a réussi, en outre, à consacrer une inégalité entre les citoyens des bords des lacs et les autres citoyens; les premiers pouvant tout à leur aise pêcher les dimanches et jours de fête, tandis que les seconds se voient impitoyablement refuser cette faveur.

Eh bien, au lieu de pêcher, nos artisans, nos employés, nos ouvriers, se souviendront que la montagne est une généreuse dispensatrice de pures joies, de plaisirs sans mélange et surtout de santé et de bon air; de bonne heure déjà, dès le lever du jour, ils partiront sac au dos et ils n'auront point l'ennui d'attendre jusqu'à trois heures pour se procurer un délassement et une distraction.

### NOUVELLES SUISSES

**Le travail dans les fabriques.** — Le Conseil fédéral a pris mardi un arrêté, entrant en vigueur le 22 novembre, concernant les permis d'organisation exceptionnelle du travail dans les fabriques.

D'après cet arrêté, les gouvernements cantonaux seraient autorisés à permettre des exceptions à la loi sur les fabriques lorsque ces exceptions sont dans l'intérêt de la défense nationale, lorsque la marche d'une fabrique ne peut être assurée que grâce à elle ou lorsqu'elles sont justifiées par des circonstances économiques extraordinaires. Ces exceptions peuvent per-

mettre d'organiser le travail de jour par équipes et à travailler de jour d'une manière ininterrompue, de réduire à moins d'une heure la pause de midi, de prolonger de deux heures au maximum la journée de onze heures pour plus de 80 jours par année, de prolonger la journée les veilles des dimanches et jours fériés pour plus de douze jours par année, de travailler pendant plus de trente nuits par année, de faire travailler pendant plus de douze dimanches par année, de faire travailler de nuit les personnes du sexe féminin âgées de plus de 18 ans et les personnes du sexe masculin âgées de plus de 16 ans.

Le Conseil fédéral adresse aux gouvernements cantonaux une circulaire pour leur donner connaissance de cet arrêté. Il leur recommande d'être prudents et de ne pas abuser de ces exceptions à la loi sur les fabriques. Elles ne devront être accordées que dans des cas urgents et pour des motifs sérieusement examinés. Il y aura lieu de veiller spécialement à ce que l'on ne prolonge pas la durée du travail là où la production pourra être assurée en augmentant le nombre des ouvriers.

**Mise sur pied.** — Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 16 novembre, sont de nouveau mis sur pied, pour le 13 décembre, à Yverdon, le bataillon de fusiliers 123, pour le 29 novembre, à Berne, le bataillon de fusiliers 137, pour le 13 décembre, à Aarau, le détachement de guides 4, l'état-major et l'escadron 5, pour la même date à Liestal, l'escadron 11, pour le 2 décembre l'état-major du régiment d'artillerie 10 à Winterthur, le détachement d'artillerie à pied 17 à Zurich, le détachement d'artillerie à pied 20 à Winterthur, pour le 29 novembre à Lyss, la batterie d'artillerie à pied 4 et pour le 29 novembre à Lucerne, la moitié des cadres et des hommes de la compagnie d'artillerie à pied 13.

**La 3<sup>me</sup> mobilisation de la 1<sup>re</sup> division.** — Il résulte d'une déclaration faite au Grand Conseil vaudois par M. Ernest Chuard conseiller d'Etat, en exposant les mesures prises en faveur des étudiants mobilisés, que la 1<sup>re</sup> division sera mobilisée le 17 février 1916.

**Genève.** — Espionnage. — Le tribunal territorial I, siégeant à Ge-

nève, s'est occupé samedi d'une nouvelle affaire d'espionnage. Il a condamné le nommé Jean Bilotta, Français à huit mois de prison, sous déduction de deux mois et demi d'emprisonnement préventif, et à 2000 fr. d'amende.

La nommée Marguerite Fabri, Belge, danseuse de bar, a été condamnée à deux mois de prison sous déduction de l'emprisonnement préventif et à 600 fr. d'amende. Marguerite Fabri a été remise immédiatement en liberté.

— **Vols à la gare.** — La police de Genève a arrêté lundi quatre individus qui commettaient depuis quelques mois des vols de marchandises dans les locaux de la petite et de la grande vitesse, à la gare de Corsavin.

Le chef de l'association était un nommé Félix G., 22 ans, Genevois, manœuvre aux Chemins de fer fédéraux. Un complice Maurice B., 26 ans, Genevois, portant la blouse et la casquette des commissionnaires, se présentait peu après et prenait livraison des colis indiqués en remettant à G. de fausses lettres de voiture.

On a retrouvé chez P. plus de 300 kg. de café, une centaine de kilos de chocolat, une caisse de chaussures, des bonbonnes d'eau-de-vie, de cognac et de kirsch. Il y en a pour plus de 1500 fr.

**Grisons.** — Une rixe au quartier des internés. — Un des soldats allemands internés à Coire, a blessé grièvement, dimanche dernier, dans le voisinage de la caserne, un ouvrier travaillant à Coire, d'un coup de poignard dans le poumon. Il aurait été violemment provoqué et même attaqué. On doute de pouvoir sauver la victime.

## A L'ÉTRANGER

### La guerre en Europe.

#### Les nouvelles officielles.

Paris, 18. — Communiqué de 23 h. Notre artillerie a effectué sur les organisations ennemies au sud de la Somme, dans le secteur d'Andéchy, de l'Échelle, de Saint-Aurin et du Césier, un bombardement visiblement

possible ? Que le Seigneur nous prenne en pitié.

« Et le ciel, dans sa clémence, nous a épargné l'horrible douleur. Jeanne revient à la vie. L'autre jour, après trois semaines de cruelles angoisses, enfin j'ai pu la revoir.

« Elle m'apparut bien touchante dans sa robe de cachemire, ses yeux cernés et ses joues pâles ; ses cheveux blonds, nattés en deux tresses, tombaient sur ses épaules. Depuis la veille seulement on lui permettait le repos sur une chaise longue.

« Je m'élançai vers elle, et je restai là, muet, tremblant, les yeux humides. Toute ma tendresse devait se lire sur mon visage, car Jeanne baissa les paupières, rougit, et le capitaine Dolmer me dit d'une voix attendrie :

« — Soyez calme, mon cher Walbret, ménagez notre sensitive, notre convalescente.

« La fenêtre était ouverte ; l'air tiède se parfumait des dernières fleurs. L'horizon s'étendait immense, horizon d'arbres et de ciel bleu, que traversaient les hirondelles en voyage.

« — Oh ! la perdre ! la perdre ! est-ce

efficace. Une position allemande a été entièrement bouleversée et les batteries adverses ont été réduites au silence.

A l'est de l'Argonne, le travail de nos mineurs a donné de très bons résultats dans la région de Vauquois et du bois de Valancourt. Un ouvrage ennemi a été détruit par nos mines. Un camouflet a bouleversé les travaux souterrains dans lesquels les Allemands étaient en plein travail.

#### Un succès des Français.

La nouvelle d'une victoire des Bulgares sur la rive gauche de la Krnaya annoncée par la voie de Sofia, est inexacte. L'action, qui a duré trente-six heures, a abouti au succès complet de l'armée française. Les Bulgares, comptant deux ou trois divisions, ont subi de fortes pertes.

Selon des nouvelles arrivées dans la soirée, les Bulgares commencent un mouvement d'enveloppement de la passe de Barboua et menacent Prilep.

Plus au nord, les Serbes, par une habile retraite, ont déjoué un mouvement enveloppant. Ils ont pris l'offensive à Leekovatz, sur la voie ferrée au sud de Nisch, où leur situation est toujours critique.

Les Bulgares renforcent leur front de Macédoine.

#### La campagne d'hiver.

Dans la partie méridionale du centre du front russe, la lutte s'est considérablement ralentie, les deux partis étant occupés à leurs préparatifs d'hiver. Il y a déjà dans cette région d'abondantes chutes de neige et la température tombe la nuit à 12 degrés au-dessous de zéro.

Le gouvernement russe va faire venir de Sibérie l'ingénieur Sosmoroki, surnommé le « Roi de l'hiver », à la suite des services qu'il a rendus pendant la campagne de Mandchourie. Son système consiste à aménager des logements souterrains à côté des tranchées, et des abris de bombardement. Les chambres et les dortoirs qu'il aménage mesurent jusqu'à 50 mètres de long. Ils ont une ventilation suffisante et, lorsqu'il y a une installation à proximité, l'éclairage électrique.

« — Elles vont vers le soleil, nous dit-elle de sa voix encore affaiblie, vers le bonheur ! Elles quittent la France... la Lorraine, notre pauvre pays où l'on souffre tant !

« Et voilà qu'au milieu de ces ailes étendues, soudain nous aperçûmes un point noir. C'était la poste aérienne... un ballon ! Ah ! chère sœur, comme nous le suivîmes longtemps des yeux, flottant dans la nuée, s'élevant en faisant des courbes, docile à tous les souffles, se mêlant aux hirondelles... Puis il disparut derrière les collines, et notre cœur se serra.

« Notre pensée ira-t-elle vers nos amis de France ? La brise l'emportera-t-elle vers le point aimanté que lui désignent nos cœurs ? Sera-t-elle docile aux conseils de cette boussole qui est là, dans l'âme de chaque soldat ?

« Ma pauvre Marie, mes lettres te parviendront-elles ?... Nous reverrons-nous jamais... Demain est à Dieu !

« Toutes ces choses, je les disais à mes amis. La causerie devenait de plus en plus intime.

« Jeanne te connaît, ma sœur, et son

Les conditions de la campagne d'hiver sur le front russe seront très différentes, cette année, de ce qu'elles étaient l'an dernier. En Pologne centrale, il y avait peu de neige ou de grands froids. Il n'y a eu vraiment de campagne d'hiver que dans les défilés des Carpathes et pendant quelques temps en Prusse orientale.

Le front de cet hiver, de Dvinsk en Bukovine, en passant par les marais de Pinsk, est la zone de l'hiver russe normal, qui voit des froids très vifs et souvent quatre pieds de neige.

L'armée russe sera bien équipée. Elle a en magasin plus de deux millions de « Talups » ou manteaux en peau de mouton.

#### Les gaz asphyxiants.

La Commission sénatoriale de l'armée française, réunie sous la présidence de M. Clémenceau, a adopté à l'unanimité un ordre du jour, insistant pour l'emploi sans réserve par l'armée française des gaz asphyxiants.

#### Trafic arrêté.

Par ordre supérieur, le port de Marseille n'accepte plus d'embarquement de marchandises à destination de la Grèce.

#### Les Bulgares avancent.

Selon une dépêche de Salonique au « Petit Journal », les Bulgares sont parvenus à franchir les défilés de Babouna. Ils descendent sur Prilep et sur Monastir. La situation de l'armée est critique.

#### Navire-hôpital coulé par l'explosion d'une mine.

Le navire-hôpital britannique « Anglia », portant 13 officiers et 372 hommes, a heurté une mine et sombré. Un bateau-patrouille sauva environ 300 hommes.

Une autre mine a coulé un autre bateau allant au secours de l'« Anglia ».

#### La mort du capitaine Junod.

Un soldat de la compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger que commandait le capitaine Edouard Junod, de Genève, tombé le 28 septembre près de Souain, a fait le récit suivant de la mort de notre compatriote :

« Nous devions attaquer une position allemande de première ligne et au

retentissant commandement : « En avant » de notre chef de compagnie, nous nous élancions comme un ressort dans la dissection ennemie. Il est impossible de décrire l'assaut furieux qui fut alors livré, mais à peine notre capitaine se portait-il en avant de sa compagnie, avec son impétuosité habituelle, qu'il fut frappé d'une balle en plein cœur, au moment où il escaladait une de ces redoutables barrières de fils de fer barbelés.

La mort a été foudroyante ; le lendemain quand nous allâmes enterrer nos morts, nous avons retrouvé notre pauvre capitaine à cheval sur la barrière de fil de fer, exactement dans la même position qu'au moment où il était frappé.

Tous nos officiers tombèrent simultanément pendant ce terrible assaut, car le secteur ennemi que nous attaquions était hérissé de mitrailleuses qui décimèrent la moitié de l'effectif de la compagnie.

Le capitaine Junod était aimé de nous tous, il était un chef sûr et intrépide, il avait le mépris de la mort et savait par son énergie électriser ses hommes pour l'assaut à la baïonnette.

La mort du capitaine Junod est une perte sensible pour ses soldats car la compagnie Junod était presque exclusivement formée d'éléments suisses ; elle fut citée à l'ordre de l'armée. »

Dans la lettre du ministère des affaires étrangères, nous lisons ce qui suit :

« Le capitaine Junod a donné l'exemple de la plus belle vaillance » et le colonel commandant le régiment rend hommage en ces termes à sa bravoure : « Brillant officier, sympathique, le capitaine Junod a fait preuve le 28 septembre, d'un courage et d'un sang-froid admirables. Sa mort glorieuse est une perte irréparable pour le régiment où il ne laisse chez ses camarades et ses subordonnés, que des regrets unanimes. »

#### La flotte russe menace les côtes bulgares.

La Frankfurter Zeitung reproduit une nouvelle du journal roumain Unisversul d'après laquelle la flotte russe

âme sympathise avec la tienne et l'attachement si profond que te porte Marcel. Que de fois je lui ai dit ton dévouement, ta bonté, ta miséricorde. Que de fois je lui ai raconté notre vie d'Anzin, si serrée, si tendre. Elle sait tout : notre modeste origine, ma position d'ingénieur conquise par un rude travail ; elle sait aussi notre grande douleur... la honte qui est toujours là, sur mon front, le brûlant comme un fer rouge, lorsque je prononce un nom autrefois bien cher, et que, maintenant, je ne puis formuler sans un pénible effort : le nom de déseigneur !

« Nous nous entretenons encore de la guerre, de l'isolement dans lequel se trouve l'armée de Metz, du danger couru par le capitaine Dolmer, de la grâce si chèrement achetée.

« En rappelant ce dernier souvenir, le capitaine s'était approché de sa pupille ; et, passant un bras sur son épaule :

« — Pauvre petite ! murmura-t-il, comment elle a souffert pour sauver son vieux ami !... Mais te voilà guérie ; tu vivras, mon enfant.

« Et Mlle Siébel, levant sur son tuteur

« BUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

## Christian Walbret

Roman patriotique 39  
Par M. du CAMPFRANC  
Lauréat de l'Académie française.

« Notre maître est comme un fou, représentait Alzine ; c'est lui qui, jour et nuit, veille son enfant, qui pose sur son front les compresses d'eau glacée, qui approche de ses lèvres desséchées les potions qui doivent les rafraîchir. Cela fait mal à voir... Et, quand Kozel et moi nous lui disons qu'il tombera malade à son tour, s'il passe tant de nuits sans dormir, quand nous le supplions de nous confier Jeanne, il ne nous entend seulement pas...

« Que je souffrais, chère Marie, en écoutant ce récit de l'Alsacienne. Par la pensée, je voyais Mlle Siébel, le visage coloré par une fièvre ardente, les yeux clos sous le poids d'un lourd accablement ; et comme tous à Blanche-Rose, je répétais :

« — Oh ! la perdre ! la perdre ! est-ce

composée de  
quelles se tro  
construits ré  
quelques jour  
gares de la m

## CANTON

### † Joseph

cantonal.  
est mort subi  
taque d'apopl  
la Cour d'app  
Joseph Birba  
M. Birbaun  
tions de notai  
bunal du diet  
son entrée au  
il fit partie de  
où il fut confi  
période de lu  
nières session

## GR

### Pour les

L'Institut Du  
trict de la Gr  
vrait avec r  
ments usagés  
Belges, filles  
15 ans.

### Marché

Il faisait froi  
doute, le mot  
vendeurs et a  
fut presque n  
avait ni œufs  
sur la Promen  
fruits étaient  
Aussi bien n  
un froid rigou  
denrées qui  
gelée.

### Secours

Gruyère.  
extraordinaire  
à l'Auberge d  
Tractanda

### M. B., p

nous écrit : « Je  
cité des Pastil  
l'enrouement,  
Elles sont sans  
diatement, je v  
tilles Gaba véri  
Exigez les v  
Gaba, invariabl  
vente partout

son regard emp

« — Je l'esp

veux vivre pou  
pour soigner  
Voyez, je puis e  
« Et de ses m  
çait de réunir le  
bandes de toiles

« Depuis bien  
à l'ambulance.

lorsque je parl  
veut rien enten  
soigne ses bless  
dre la contagi  
fiévreux. Elle a  
dace que donne

« Je frémis et

d'être prudente  
mon service me

Etangs. Elle p  
les yeux les plu  
approche. Pour  
consolante. Elle

érance. Elle sa  
grandes dans le

tissant commandement : « En » de notre chef de compagnie, nous élancions comme un ressort la dissection ennemie. Il est im- possible de décrire l'assaut furieux qui nous livra, mais à peine notre ca- noe se portait-il en avant de sa compagnie, avec son impétuosité habi- tuelle, qu'il fut frappé d'une balle en plein cœur, au moment où il escaladait une de ces redoutables barrières de fer barbelés.

La mort a été foudroyante ; le lendemain quand nous allâmes enterrer les morts, nous avons retrouvé notre capitaine à cheval sur la bar- rade de fil de fer, exactement dans la position qu'au moment où il fut frappé.

Les nos officiers tombèrent simulta- nément pendant ce terrible assaut, le secteur ennemi que nous attaquions était hérissé de mitrailleuses et décimèrent la moitié de l'effectif de la compagnie.

Le capitaine Junod était aimé de tous, il était un chef sûr et intré- pide par son énergie électriser ses hommes pour l'assaut à la baïonnette. La mort du capitaine Junod est une perte seneible pour ses soldats car la compagnie Junod était presque exclu- sivement formée d'éléments suisses ; elle fut citée à l'ordre de l'armée. »

La lettre du ministère des aff- aires étrangères, nous lisons ce qui suit :

Le capitaine Junod a donné l'exem- ple de la plus belle vaillance et de la plus grande bravoure en commandant le régiment pendant les combats en ces termes à sa bravoure :

« Je suis émerveillé de l'effica- cité des Pastilles Wybert Gaba contre l'enrouement, la toux, les catarrhes, etc. Elles sont sans rivales. Adressez moi immédiatement, je vous prie, deux boîtes de Pastilles Gaba véritables. »

Exigez les véritables Pastilles Wybert-Gaba, invariablement en boîtes bleues. En vente partout.

son regard empreint de tendresse :

« — Je t'espère bien, répondit elle. Je veux vivre pour vous aimer, je veux vivre pour soigner encore mes chers blessés. Voyez, je puis enfin travailler pour eux. »

« Et de ses mains diaphanes, elle s'effor- çait de réunir les unes aux autres quelques bandes de toiles. »

18 octobre, 18...

« Depuis bien des jours, Jeanne retourne à l'ambulance. Elle est faible encore ; mais, lorsque je parle de ménagements, elle ne veut rien entendre. Avec quelle ardeur elle soigne ses blessés, ses malades ! Sans crain- dre la contagion, elle se penche sur les fiévreux. Elle a dans le cœur la sainte au- dace que donne la Charité. »

« Je frémis et je l'admire ; je la conjure d'être prudente ; et, chaque matin, lorsque mon service me permet, je la conduis aux Etangs. Elle pénètre dans l'ambulance, et les yeux les plus désespérés brillent à son approche. Pour tous, elle trouve une parole consolante. Elle calme la douleur par l'es- pérance. Elle sait dire les choses les plus grandes dans le plus simple des langages,

composée de 15 unités, parmi les- quelles se trouvent trois dreadnoughts construits récemment, se tient depuis quelques jours au large des côtes bul- gares de la mer Noire.

## CANTON DE FRIBOURG

† Joseph Birbaum, Juge cantonal. — Mercredi après-midi est mort subitement, frappé d'une at- taque d'apoplexie en pleine séance de la Cour d'appel, M. le Juge cantonal Joseph Birbaum.

M. Birbaum avait rempli les fonc- tions de notaire et de président du Tri- bunal du district de la Singine avant son entrée au Tribunal cantonal dont il fit partie de nombreuses années, et où il fut confirmé pour une nouvelle période de huit ans dans une des der- nières sessions du Grand Conseil.

## GRUYÈRE

**Pour les enfants belges.** — L'Institut Davillard, orphelinat du dis- trict de la Gruyère, à Epagny, rece- vrait avec reconnaissance des vête- ments usagés destinés aux enfants Belges, filles et garçons âgés de 6 à 15 ans. (Communiqué).

**Marché hebdomadaire.** — Il faisait froid, jeudi. C'est là, sans doute, le motif qui a retenu chez eux vendeurs et acheteurs, car le marché fut presque nul. A dix heures, il n'y avait ni œufs ni beurre aux Halles ; sur la Promenade, les légumes et les fruits étaient également fort rares. Aussi bien n'est-il pas prudent, par un froid rigoureux, de transporter des denrées qui peuvent souffrir de la gelée.

**Secours mutuels de la Gruyère.** — Assemblée générale extraordinaire le 21 novembre, à 3 h., à l'Auberge du Tonnelier. Tractanda importants.

### M. B., pasteur

« Je suis émerveillé de l'effica- cité des Pastilles Wybert Gaba contre l'enrouement, la toux, les catarrhes, etc. Elles sont sans rivales. Adressez moi immédiatement, je vous prie, deux boîtes de Pastilles Gaba véritables. »

Exigez les véritables Pastilles Wybert-Gaba, invariablement en boîtes bleues. En vente partout.

son regard empreint de tendresse :

« — Je t'espère bien, répondit elle. Je veux vivre pour vous aimer, je veux vivre pour soigner encore mes chers blessés. Voyez, je puis enfin travailler pour eux. »

« Et de ses mains diaphanes, elle s'effor- çait de réunir les unes aux autres quelques bandes de toiles. »

« Depuis bien des jours, Jeanne retourne à l'ambulance. Elle est faible encore ; mais, lorsque je parle de ménagements, elle ne veut rien entendre. Avec quelle ardeur elle soigne ses blessés, ses malades ! Sans crain- dre la contagion, elle se penche sur les fiévreux. Elle a dans le cœur la sainte au- dace que donne la Charité. »

« Je frémis et je l'admire ; je la conjure d'être prudente ; et, chaque matin, lorsque mon service me permet, je la conduis aux Etangs. Elle pénètre dans l'ambulance, et les yeux les plus désespérés brillent à son approche. Pour tous, elle trouve une parole consolante. Elle calme la douleur par l'es- pérance. Elle sait dire les choses les plus grandes dans le plus simple des langages,

rappelant ce dernier souvenir, je me sentais approché de sa pupille ; et, un bras sur son épaule :

Pauvre petite ! murmura-t-il, com- ment a souffert pour sauver son vieil- lard ! Mais te voilà guérie ; tu vivras, mon- sieur Siébel, levant sur son tuteur

## SOUSSION

La Société de laiterie d'Echar- leaux met en soumission les fournitures et travaux de la porcherie, soit :

1. Fourniture et pose de 180 m. de tuyaux de un pouce ;
2. Fourniture et pose de 15 portes en fer selon plan et conditions.

Les soumissions devront être déposées, jusqu'au 25 novembre, chez M. le Pré- sident de la Société où l'on peut prendre connaissance des conditions. Pas d'indemnité de route.

## A vendre

une bonne jument de 3 ans et une bonne vache.

Favorables conditions de paiement. S'adresser à la S. A. suisse de publicité H. et V., à Bulle, sous H 1737 B.

## Couturière-lingère

se recommande pour travail en confections et lingerie et manteaux.

Mme Geisenhoff-Dafflon, La Tour.

## Domaine à louer.

MONTILLON, près Bulle, contenance 32 poses ; lumière électrique, eau sous pression. Entrée le 1<sup>er</sup> mai. S'adresser à M. H. Doussé, dentiste, Bulle.

## A louer

de suite à La Grand'rue, un apparte- ment de trois chambres, cuisine et dépen- dances. Eau et lumière électrique. S'adresser au magasin Toffel et Cas- tella, Bulle.

## A louer

à La Tour, à des personnes tranquilles un joli logement bien exposé au soleil, 3 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à S. A. suisse de publicité H. et V., à Bulle, sous H 1747 B.

## A vendre

2000 pieds de foin et regain à dis- traire. — S'adresser à la S. A. suisse de publicité H. et V., Bulle.

## Grande mise de bois.

La Commune de Sorens exposera en mises publiques, la vente de beau bois, billons et constructions, 500 m<sup>3</sup>, dans les for- êts communales.

Rendez vous des mœurs le vendredi 26 novembre 1915, au Chalet des Chenaux, à 9 h. 1/2 du matin. Par ordre : Le Secrétariat communal.

## On donnerait

4 génisses en hivernage. S'adresser à François MAGNIN, à Marsens.

car toutes ses inspirations sont puisées dans son cœur. Ah ! que je l'aime, ma sœur, que je l'aime !

« Et, te dirai je le grand secret qui m'en-ivre ? Jeune est aujourd'hui ma fiancée ! Le capitaine Dolmer a mis lui même dans ma main la main de son enfant. Jeanne de- viendra ma femme, dès que cette guerre douloureuse aura pris fin. »

« C'est trop de joie ! C'est trop de bon- heur ! par instant, il me semble que toutes les tristesses qui m'entourent sont dissipées, que ma vie est élargie, que mon cœur est réchauffé. Bientôt, elle sera ma femme ! Je pourrai la presser sur ma poitrine, nos mains resteront toujours unies, nous vieillirons en- semble, doucement, sans craindre ni l'isole- ment des derniers jours, ni la tristesse des cheveux blancs. Elle a compris mon cœur et me rend ma tendresse. Elle sait combien je l'aime d'un amour loyal, fidèle, sincère. Mon âme surabonde de félicité. »

« Prends part à mon bonheur, ma chère sœur Marie, et rappelle moi au souvenir de Marcel. Je vous affectionne tous les deux bien tendrement. »

CHRISTIAN. (A suivre.)

## Location de domaine.

Le tuteur d'Amédée ANDREY, à Cerniat, avec le concours de la Jus- tice de paix, exposera en location par voie d'enchères publiques, pour le terme de 3 à 6 ans, le domaine des Echelettes, rière Cerniat, consis- tant en grands et beaux fanages et pâturages.

Les mises auront lieu à l'auberge de la Berra, à Cerniat, le sa- medi 27 courant, à 2 heures de l'après-midi. Charmey, le 9 novembre 1915.

Par ordre, le greffier : A. Ruffieux.

## Cinéma Permanent BULLE

DIMANCHE 21 NOVEMBRE Programme exceptionnel.

Bombardement du Bosphore par l'escadre russe.

LA FILLE DE DELFT grand drame hollandais en 4 parties, en couleurs.

D'autres numéros compléteront le pro- gramme.

Matinée à 3 1/4 h. — Soirée à 8 1/2 h.

## Mises juridiques.

L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra en mises publiques, le lundi 22 novembre prochain, dès 10 heures du jour, à domicile, une certaine quantité de foin et regain (environ 4 chars) appartenant à M. Joseph Charrière, feu Jo- seph, à Avry-dev.-Pont. Bulle, le 18 novembre 1915. L'Office des poursuites.

## LIQUIDATION

Pour cause de cessation de voyages, liquidation d'une partie de mon stock de tissus, soit : drap, milaine, toi- lerie, literie, bonneterie, con- fections, etc etc., à des prix très réduits. Profitez de l'occasion ! Jos. Jaquet, Villarvolard.

## ON DEMANDE

4 ou 5 bûcherons connaissant à fond l'abatage et le façonnage de billons, dans les forêts de l'Etat de Vaud. S'adresser à M. Jules Jaquet, à Ro- che (Vaud).

## Patinoire.

La Commune de Bulle met en sou- mission la desservance de la buvette de la Patinoire. S'adresser au Bureau de Ville jusqu'à jeudi 25 novembre.

Le Secrétariat communal.

## 2 jeunes filles

honnêtes, de 18 et 20 ans, cherchent place dans Hôtel ou Café, si possible dans même maison. Entrée et gage suivant entente.

S'adresser à la S. A. suisse de publi- cité H et V, à Bulle, sous H 1756 B.

## Un logement

de 2 chambres, cuisine, dépendances, avec eau, à louer à La Tour. S'adresser à la S. A. suisse de publicité H. et V., Bulle, sous H 1476 B.

## Vente de bois par soumission.

La Commune de Marsens offre à vendre, par voie de soumission, environ 180 m<sup>3</sup> de bois de commerce, préparé à la forêt des Trones.

Les prix sont à présenter par m<sup>3</sup> et sous pli fermé.

Le forestier sera à la disposition des ama- teurs le mercredi 17 novembre.

Voir les conditions et déposer les soumis- sions auprès de M. DEY Alphonse, conseil- ler communal, jusqu'au samedi 20 no- vembre, à 6 heures du soir.

Par ordre : Le Secrétaire communal.

## A louer

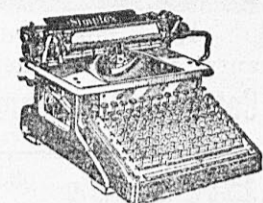
joli logement de 2 ou 3 chambres et cui- sine. S'adresser sous H 1718 B à la S. A. suisse de publicité H. & V. à Bulle.

On donnerait encore quelques bon- nes

## vaches en hivernage.

S'adresser à la S. A. suisse de publicité H et V, à Bulle, sous H 1719 B.

## Smith Premier „SIMPLEX“



La première machine à écrire à prix modéré d'une construction et d'un rendement parfaits.

Smith Premier Typewriter Co. BERNE, Bärenplatz, 6.

DIMANCHE 21 NOVEMBRE

## Cassée

à la CROIX-BLANCHE Hauteville.

Invitation cordiale.

L. Yerly.

## On demande

une bonne et forte fille de 24 à 25 ans, à tout faire, dans un café de Bulle. S'adresser à la S. A. suisse de publicité H. et V., Bulle, sous H 1715 B

DIMANCHE 21 NOVEMBRE

## CASSÉE

à l'Hôtel du Reposoir, SALES.

Invitation cordiale.

Le propriétaire.

## FORT GAIN

Pour la vente d'albums de la mo- bilisation suisse, je cherche d'actifs représentants ayant de nombreuses connaissances. Fortes commissions. Adresser offres sous H 2417 N, à la Société Anonyme suisse de Publicité H. & V., Neuchâtel.

## A vendre

une belle grange bernoise, presque neuve, démontée pour faire place à un hô- tel. Cette grange, entièrement en gros bois de 17 centimètres d'épaisseur, a 110 m<sup>2</sup> de surface et comprend 2 écuries pouvant con- tenir 22 vaches, et une pour 2 chevaux. Elle conviendrait aussi très bien pour faire une maison d'habitation.

A la même adresse, à vendre un joli grenier en parfait état.

S'adresser à A. Henchoz-Roch, Les Moulins, Château-d'Oex.

## Cabinet dentaire

B. Pégaitaz, Bulle

Consultations tous les jours ;

le vendredi après midi à BROCC.

## AVIS

La « Gruyère » sera envoyée gratuitement, d'ici au 31 dé- cembre, à toute personne qui souscrira un abonnement pour 1916.

# Au LOUVRE, Bulle

## GRANDE VENTE DE FIN DE SAISON

Nous faisons des sacrifices énormes pour écouler notre immense stock de confections et fourrures ; aussi cette vente dépassera en intérêt tout ce qu'on a vu jusqu'ici.

Cette vente commencera **SAMEDI 20 Novembre** jusqu'à épuisement du stock.

**Blouses** blanche et couleur  
pr Dames ancien prix 3,50 à 4,90  
**Matinées** en mousseline couleur  
ancien prix 3,75 à 4,50  
**Fourrures** et cols noir ancien prix 4,50 à 5,75

Chaque pièce maintenant à Fr.

### 175

**Blouses** blanche et couleur  
pr dames ancien prix 4,75 à 7,50  
**Matinées et Robes de Chambre**  
ancien prix 7,50 à 9,75

Chaque pièce maintenant à Fr.

### 290

**Blouses** couleur, blanche, noire,  
pr Dames ancien prix 7,50 à 8,50  
**Jupes** drap fantaisie ancien prix 9,50  
**Matinées** mousseline laine ancien prix 12,50  
**Jaquettes** en drap  
pr fillettes ancien prix 12,75 à 17,50  
**Jaquettes** en drap  
pr dames ancien prix 14,50 à 19,—  
**Jaquettes** en laine blanche  
pr. dames ancien prix 19,50  
**Fourrures** noire et brune  
ancien prix 7,50 à 9,50

Chaque pièce  
maintenant

### à Fr. 4<sup>75</sup>

## Jaquettes drap noir

ancien prix 29.— à 32.—

maintenant à **Fr. 19.—**

**Blouses** en lainage, couleur, noire  
et blanche ancien prix 10,— à 15,50  
**Blouses** soie, noires et couleur  
ancien prix 14,— à 19,50  
**Jupes** drap fantaisie et noir  
ancien prix 9,75 à 14,50  
**Pardessus** en drap bleu, pr garçonnets  
de 6 ans ancien prix 10,50  
**Fourrures** noire et brune  
ancien prix 10,75 à 14,50

Chaque pièce maintenant à Fr.

### 790

**Blouses** en lainage et soie, blanche  
et couleur ancien prix 14,— à 24,—  
**Jupes** drap  
noir et couleur ancien prix 17,— à 29,—  
**Jaquettes** drap, noir et couleur  
pr dames ancien prix 16,— à 19,—  
**Jaquettes** tricotées, pr dames  
en coton mercerisé anc. prix 16,75  
**Paletots** en drap fantaisie  
pr dames ancien prix 19,50  
**Pélerines** noire, en reps, doublées  
ancien prix 17,50  
**Fourrures** noire et brune  
pr dames ancien prix 16,50 à 19,75

Chaque pièce maintenant à Fr.

### 975

**Jaquettes & Paletots** pr dames  
en drap noir, toute 1<sup>re</sup> qualité, ancien prix 37,— à 42,50  
Chaque pièce maintenant à Fr. **29.—**

Un solde de **Pantalons** pour messieurs  
en joli drap fantaisie, laine  
toute grandeur ancien prix 10,— à 11,75

Chaque pièce maintenant à Fr. **7.50**

Un solde de **Complets** pr garçonnets  
en drap fantaisie et bleu marin  
pour 3 à 6 ans ancien prix 7,50 à 9,75

Maintenant à Fr. **4.75**

**Vestons „Loden“** qualité supérieure  
pr messieurs ancien prix 22,50

Maintenant à Fr. **15.—**

Il est offert à titre absolument  
gracieux à chaque client, dont les  
achats auront atteint fr. 50.—,  
jusqu'au nouvel-an, un Portrait  
agrandissement de 30/50 cm. d'après  
photographie. Pour les détails, demandez le prospectus.



Les néces  
exigences au  
se soustrair  
reportant le  
soivante, so  
serve longt  
rent les emp  
Mais il  
trous doiver  
ficits doiver  
que par des  
va déjà, ce r  
canton de F  
cours à un r  
tants pour  
périlleuse de  
périté et le  
Mais le re  
suffit pas à  
ressources in  
budgétaire.  
ront aussi le  
asseoir la sit  
prix du sel v  
sera porté à  
soit une maj  
kilo. A cela,  
naire, car ce  
payé par le c  
ques décades  
Mais cette  
justifier, aux  
l'exemption  
très importan  
la valeur est  
de millions de  
Cette exem  
de la traditi  
ment questio  
d'un impôt di  
nants ont tou  
dure nécessit  
On invoque  
du dégrèveme  
moral et d'or  
bien probable  
quelque peu d  
que. Mais pas  
Le motif d'  
reconnaître q  
base de notre  
qu'elle doit é  
mannières, si l'  
tienne à un dé  
sant. C'est le  
pays et il sera  
der, à elle qui  
res et tant de  
qu'elle ne p  
longtemps.